



**Ingold François, Berset Alexandre, Raetzo Carole, Bronchi Laurent, Tritten Sophie, Raetzo Tina, Galley Liliane, Pasquier Nicolas, Clément Bruno, Stöckli Markus**

Un Plan d'assainissement ! Une aubaine pour le climat et la biodiversité ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 13.02.25

Transmission au CE : \*13.02.25

## Dépôt et développement

Cela fait plusieurs années que les Vert-e-s et allié-e-s appellent le Conseil d'Etat à prendre des mesures pour éviter une situation financièrement critique telle que celle que nous vivons aujourd'hui. D'après les calculs, il faudra économiser environ 200 millions de francs chaque année durant les trois prochaines années. Le plan d'assainissement annoncé va laisser durablement des traces, comme le plan d'austérité en 2013.

Plutôt que de se plaindre et de larmoyer sur cette situation, les auteur-e-s proposent une vision résolument constructive et suggèrent de voir cette conjoncture comme une aubaine. Les Vert-e-s et allié-e-s souhaitent, par le biais de cet instrument, non pas fragiliser le personnel de l'Etat ou les prestations aux habitants, mais plutôt se donner l'opportunité et les moyens de réaliser les objectifs climatiques et de biodiversité acceptés par le Grand Conseil.

Par mandat déposé le 13 février 2025, les auteur-e-s demandent ainsi au Conseil d'Etat de prendre les dispositions suivantes le temps du plan d'assainissement, à savoir :

1. de geler toutes les études et les travaux planifiés liés aux projets routiers (la liaison Marly-Matran, les routes de contournement, etc.) ;
2. de geler toutes les subventions susceptibles de freiner la mise en œuvre de la stratégie cantonale biodiversité ;
3. de geler toutes les subventions susceptibles de freiner la mise en œuvre du Plan climat ;
4. d'augmenter la durée de vie du matériel informatique de l'Etat de 25 %, sauf en cas de risques majeurs identifiés ;
5. d'augmenter la durée de vie du parc automobile de l'Etat de 25 %, sauf en cas de nécessité absolue (par ex. police) ;
6. de baisser la consommation énergétique générale (chauffage, eau, électricité) des bâtiments de l'Etat de 10 % ;
7. de plafonner à 3000 francs la déduction fiscale pour les trajets en transport individuel motorisé ;
8. de geler l'achat de nouveau mobilier et de favoriser la réutilisation de l'équipement existant ;
9. d'augmenter de 5 % l'imposition fiscale des 50 entreprises les plus polluantes du canton ;
10. d'augmenter l'impôt sur les véhicules les plus polluants (D-E-F-G).

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).